

Une question de droit ? Un NOTTER peut vous aider !

Nouveau cas de répression syndicale au sein du ministère du travail : pour masquer les entraves de l'administration, la DIRECCTE GRAND-EST préfère menacer et intimider les syndicalistes de SUD-TAS.

Décidemment, on ne soulignera jamais assez les hautes qualités juridiques requises et reconnues pour être un.e bon.ne DIRECCTE. Des juges qui s'ignorent ! Une preuve supplémentaire, si cela est encore nécessaire, nous parvient de la région Grand-Est.

Résumons la situation.

Au cœur de l'été, les représentant-e-s SUD se rendent à une réunion d'échanges avec la DIRECCTE, Madame NOTTER, sur les sujets régionaux ou nationaux. Un des sujets abordés est celui de la réorganisation des Service généraux de la DIRECCTE, projet antérieur à celui de l'OTE mais qui chamboule tout autant, si ce n'est plus, l'ensemble du Service. Cette restructuration, ce démantèlement du SG n'a jamais été expliqué à personne, ni aux élus, ni aux OS, ni aux agents concernés eux-mêmes. Aucune concertation avec les agents mais en revanche menaces et pressions en annonçant aux 13 agents du service la suppression de leurs fonctions et l'obligation de se « recaser », en leur faisant régulièrement des propositions qui ne sont valables que quelques jours, en faisant des pseudos propositions individuelles sans annoncer ce qu'elle propose aux autres... en leur imposant à la fois de changer de fonctions et de passer en DDI (double peine pour ceux qui ne sont pas au siège régional strasbourgeois...) et tout cela avant le 31 octobre 2019 !

Face à un tel comportement indigne, notre Organisation Syndicale dénonce, dans un compte-rendu diffusé à l'ensemble des agents, que la méthode de management mise en œuvre est inacceptable puisqu'elle n'a eu de cesse de créer des peurs et des tensions dans le service. Pour ces raisons, nous avons mis en doute l'aptitude de la responsable en question à occuper ses fonctions.

La juge qui sommeille en elle se réveille et madame la DIRECCTE, enfile sa robe de magistrat, monte à la tribune et prend sa plume. Elle écrit individuellement à chacun des membres de la délégation pour les menacer de sanction pénale pour diffamation si une telle « agression » (SIC) de la Secrétaire Générale se réitérait.

Que devraient dire nos n°1 et 2 de la DGT qui, en leur temps ont été accusés par la CFDT d'incompétence «*Notre DGT prétendait avoir une volonté et trouver un chemin pour l'Inspection du Travail. Incapable de diriger ses services, il est dans l'impasse et nous y emmène avec lui ! Le numéro 2 de la DGT, Laurent VILBOEUF, illustre parfaitement en son temps cette contradiction lorsqu'il dirigeait la Direccte Île-de-France d'une main...ferme.* » Est-ce une nouvelle illustration du deux poids deux mesures entre organisations syndicales? ¹

A juste titre, nos accusés (pardon, nos camarades) rétorquent que le compte-rendu ne comporte ni injure, ni propos discriminatoire, calomnieux ou remise en cause à titre personnelle. Il est bon également de préciser

¹ Tract CFDT du 28 mars 2019 : « *Notre réponse à la lettre du DGT* »

qu'en matière de diffamation l'expression de vérité est reconnue comme cause d'exonération... Or tout est vérifiable. Et, petit détail, Madame NOTTER n'est pas juge. Si elle l'était, elle aurait connaissance de l'arrêt de la Cour de Cassation relaxant SUD TAS sur ce même thème.

Encore une fois, la direction au lieu de reconnaître ses manquements préfère accuser et menacer ceux qui les dénoncent ! Et user des vieilles recettes patronales : discréditer l'action syndicale, menacer et exercer une pression à l'encontre des syndicalistes actifs pour les dissuader de continuer d'exercer leurs missions !

Nous demandons le retrait immédiat de ces courriers de menace.

A défaut, nous serons contraints une nouvelle fois de saisir le défenseur des droits.

Notre organisation syndicale continuera à s'opposer à toutes les méthodes de management et toutes les réorganisations entraînant la précarisation et la dégradation de la situation des agents. Nous continuerons à utiliser l'impertinence et l'irrévérence dans nos écrits pour dénoncer toutes les situations et comportements inacceptables que nous constaterons.